

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Participation financière de La Cub aux études d'avant-projet et aux acquisitions foncières anticipées des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) dans le cadre du GPSO (grand projet ferroviaire du sud ouest)

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le grand projet ferroviaire du sud ouest (GPSO) vise à prolonger au-delà de Bordeaux le réseau ferroviaire à grande vitesse. La mise en service, courant 2017, de la ligne nouvelle à grande vitesse Tours-Bordeaux, constitue ainsi la première étape d'un projet plus large s'étendant jusqu'à Toulouse, Dax, et, à terme, interconnecté au réseau ferroviaire espagnol à grande vitesse.

Par délibération du 18 décembre 2009, La Cub a décidé de contribuer financièrement aux études préalables à la réalisation du GPSO, pour un montant total de 1 693 500 euros. Ces études préalables ont conduit le Ministre en charge des transports à approuver successivement le fuseau de passage et les fonctionnalités du GPSO (27 septembre 2010), puis son tracé (30 mars 2012). En particulier, le principe retenu est celui d'un projet décomposé en quatre parties :

- la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse (LGV) de 327 km en Y se raccordant au réseau existant à Saint Médard d'Eyrans (sud de Bordeaux), Saint Jory (nord de Toulouse) et Dax ;
- la création d'une ligne nouvelle mixte fret / voyageurs de 91 km entre Dax et la frontière espagnole, interconnectée au réseau à grande vitesse espagnol ;
- l'aménagement de la voie ferroviaire existante entre Bordeaux et Saint Médard d'Eyrans, dit AFSB (aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux) (12 km) ;
- l'aménagement de la voie ferroviaire existante entre Toulouse et Saint Jory (19 km).

Suite aux travaux de la commission Mobilité 21 « *Pour un schéma national de mobilité durable* », le Ministre des transports a confirmé, le 23 octobre 2013, la décision d'engager les enquêtes d'utilité publique du projet GPSO, à l'exception de celles relatives à la ligne nouvelle mixte fret/voyageurs entre Dax et la frontière espagnole, repoussée à une phase ultérieure. L'objectif affiché par le Ministre est celui d'une mise en service des LGV Bordeaux – Toulouse en 2024 et Bordeaux – Dax en 2027.

L'enquête d'utilité publique devrait se dérouler à l'automne 2014.



GPSO : un grand projet regroupant quatre opérations

Les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB)

Partie intégrante du GPSO, le projet AFSB vise principalement à aménager une troisième voie de circulation ferroviaire sur la ligne existante entre Bordeaux et Saint Médard d'Eyrans, où sera réalisé l'embranchement avec la future LGV. Les deux voies extérieures permettront ainsi la circulation à vitesse uniforme (160 à 120 km/h suivant les sections) des trains sans arrêt sur la section (TGV, TER, Intercités, Fret). La voie centrale permettra quant à elle la circulation des TER omnibus, avec possibilité de se croiser à hauteur de chacune des quatre gares et haltes desservies (Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac et St Médard d'Eyrans). Chacune des trois voies sera par ailleurs adaptée à la circulation à contre sens, permettant ainsi de maintenir la circulation à double sens des trains en cas de perturbation sur n'importe laquelle des trois voies.

Au contraire du reste du GPSO, les AFSB ont la particularité de se situer partiellement sur le territoire communautaire. Les principaux impacts attendus sont :

- augmentation du trafic ferroviaire, mais avec des mesures d'accompagnement pour la réduction des nuisances sonores (protections phoniques le long des voies, isolation phonique des bâtiments les plus élevés) ;
- acquisitions foncières concernant uniquement la commune de Villenave d'Ornon, aux abords de la halte ferroviaire ;
- aménagement en pôle d'échanges multimodaux de la gare de Bègles et de la halte ferroviaire de Villenave d'Ornon, avec un objectif à terme de desserte TER tous les ¼ d'heure en heure de pointe (1/2h actuellement) ;

- réaménagement de différentes voiries communautaires en traversée ou le long des voies ferrées, mais sans création de nouveaux ouvrages d'art.

Le coût total de l'étude d'avant-projet des AFSB, sous maîtrise d'ouvrage de RFF, est estimé à 12 000 000 €HT courants.

Enjeux du programme d'acquisitions foncières anticipées

En traversée de Bègles, les aménagements projetés sont entièrement situés dans les emprises ferroviaires. Ils ne nécessitent de ce fait aucune acquisition foncière.

En traversée de Villenave d'Ornon, au contraire, une partie des aménagements supposent d'élargir l'emprise ferroviaire, et devront notamment se traduire par l'acquisition de treize bâtiments, principalement des maisons individuelles. Aussi, afin de ne pas pénaliser des propriétaires, qui, pour diverses raisons, souhaitent impérativement se séparer de leur bien, un programme d'acquisitions foncières anticipées est mis en place par RFF, pour un coût estimé à 2 000 000 €.

Ce programme concerne exclusivement l'acquisition de biens bâtis sur le périmètre du projet AFSB. Il pourra être abondé à partir d'une enveloppe plus globale de 1,5 M€, financée par RFF, l'Etat et la Région Aquitaine, et dédiée aux acquisitions foncières de biens bâtis sur l'ensemble du périmètre du projet GPSO en Gironde (AFSB + ligne nouvelle). Dans le cas vraisemblable où ces montants seraient insuffisants pour répondre aux différentes situations de blocage des propriétaires concernés sur Villenave d'Ornon, La Cub plaidera, dans le cadre du comité technique foncier mis en place (cf § *sur la gouvernance*), pour la mobilisation de crédits complémentaires par les différents partenaires.

Calendrier

2014 : lancement de l'étude d'avant-projet et du programme d'acquisitions foncières anticipées, pour une durée de 24 mois environ

2016 : lancement des études projet

2018 : bouclage du plan de financement et démarrage des travaux

2023 : mise en service

Gouvernance

Pour le suivi du projet AFSB dans son ensemble, et plus particulièrement de l'étude d'avant-projet, un comité de pilotage est mis en place, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil régional, et composé de l'ensemble des partenaires, dont La Cub. Il est assisté d'un comité technique. Un comité technique foncier est également constitué, présidé par le Préfet de département, et auquel La Cub sera également associée. Il est chargé spécifiquement du suivi du programme d'acquisitions foncières anticipées.

Principes de financement des étapes préalables aux AFSB

Sans attendre le lancement de l'enquête d'utilité publique, l'Etat, RFF et la Région Aquitaine sont convenus de lancer l'étude d'avant-projet ainsi que le programme d'acquisitions foncières anticipées relatifs aux AFSB. Ils ont ainsi signé le 6 décembre 2013 deux conventions de financement, au travers desquelles la Région Aquitaine s'engage à assurer de façon transitoire le portage de la contribution financière des autres collectivités d'Aquitaine potentiellement appelées au cofinancement de l'opération.

Le principe retenu pour les étapes préalables des AFSB est celui d'une contribution financière des seules collectivités directement impactées par le projet, à savoir la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et La Cub. Dans un souci de simplification, la clé de financement proposée repose sur :

- une contribution équivalente entre Etat et RFF, d'une part, et collectivités, d'autre part ;
- une répartition de la part collectivités de façon égale entre Région, d'une part, et collectivité infra-régionales, d'autre part ;
- enfin une participation équivalente du Département et de La Cub, soit un taux de participation communautaire de 12,5% du coût total des études et des acquisitions foncières.

Les taux de participation de chacun des partenaires s'établissent ainsi comme suit :

Partenaire	Etat	RFF	Région Aquitaine	Département de la Gironde	Cub
Taux de participation	25%	25%	25%	12,5%	12,5%

Les conventions signées et leurs avenants stipulent que « *cette clé de répartition ne préjuge en rien d'une éventuelle participation financière des parties aux coûts des études et travaux à réaliser dans les phases ultérieures du projet* ». Il est par ailleurs prévu que les participations de chacun des financeurs au financement des étapes préalables seront déduites du plan de financement global éventuel de l'opération des AFSB.

La présente délibération a ainsi pour objet d'approuver la participation financière de La Cub à l'étude d'avant-projet et au programme d'acquisitions foncières anticipées des AFSB.

	Etude d'avant-projet	Acquisitions foncières anticipées	Total
Coût total (€ courants HT)	12 000 000 €	2 000 000 €	14 000 000 €
Participation Cub (12,5%)	1 500 000 €	250 000 €	1 750 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0903 du 18 décembre 2009 approuvant les conventions de financement relatives aux études préalables du grand projet ferroviaire du sud ouest,

VU les conventions entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), en date du 6 décembre 2013, relatives au financement de l'étude d'avant-projet, d'une part, et du programme d'anticipation des acquisitions foncières, d'autre part, des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le grand projet ferroviaire du sud ouest (GPSO) contribuera à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la métropole bordelaise,

CONSIDERANT QUE le projet AFSB (aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux), partie intégrante du GPSO, permettra de renforcer la desserte ferroviaire des communes de Bègles et Villenave d'Ornon, de développer l'inter-modalité autour des gares de ces deux communes, et de réduire les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire pour les riverains,

CONSIDERANT QUE la perspective du projet AFSB crée des situations de blocage tant pour les propriétaires situés dans le périmètre immédiat du projet et placés dans l'incapacité de vendre leur bien que pour la réalisation de projets d'amélioration des voiries impactées par le projet,

CONSIDERANT QUE la participation de La Cub aux instances de gouvernance mises en place permettra à La Cub d'y plaider, là où la situation le justifie, pour une accélération des procédures d'acquisitions foncières et de réaménagement des voiries concernées par le projet,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux :

- A la réalisation de l'étude d'avant-projet des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB), dont le maître d'ouvrage est Réseau Ferré de France (RFF). Le coût total de l'étude est estimé à 12 000 000 € courants HT. Le taux de participation de La Cub s'élève à 12,5 % des dépenses réellement acquittées par RFF, sans toutefois que cette participation puisse dépasser 1 500 000 €.
- Au programme d'acquisitions foncières anticipées des AFSB, conduit par RFF, dont le coût total est estimé à 2 000 000 € courants HT. Le taux de participation de La Cub s'élève à 12,5 % des dépenses réellement acquittées par RFF, sans toutefois que cette participation puisse dépasser 250 000 €.

Article 2 :

D'approuver les termes de la convention sus-visée, entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), en date du 6 décembre 2013, relative au financement de l'étude d'avant-projet des AFSB, et de son avenant n°1 destiné à prendre en compte la participation financière du Département de la Gironde et de La Cub à cette étude.

Article 3 :

D'approuver les termes de la convention sus-visée, entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), en date du 6 décembre 2013, relative au financement du programme d'anticipation des acquisitions foncières des AFSB, et de son avenant n°1 destiné à prendre en compte la participation financière du Département de la Gironde et de La Cub à ce programme.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), en date du 6 décembre 2013, relative au financement de l'étude d'avant-projet des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux, d'une part,
- et l'avenant n°1 à la convention entre l'Etat, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF), en date du 6 décembre 2013, relative au financement du programme d'anticipation des acquisitions foncières des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux, d'autre part.

Article 5 :

La participation attendue de la Communauté urbaine de Bordeaux, d'un montant total de 1 750 000 €, sera ouverte au budget principal des exercices concernés sur la ligne budgétaire chapitre 204, article 204183, fonction 824, et selon le calendrier prévisionnel suivant :

Année	2014	2015	2016	Total
Crédits de paiement	700 000 €	700 000 €	350 000 €	1750 000 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre et le groupe des élus Communistes et Apparentés s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2014